



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2025-592: PORTANT NOMINATION DE QUATORZE (14) MANDATAIRES AU RÉGISSEUR DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR PISTES LA PLAGNE TARENTAISE

Le Maire de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE (Savoie),

Monsieur le Maire de la Commune de LA PLAGNE TARENTAISE (SAVOIE)

Vu l'arrêté n° 2023-427 en date du 13 novembre 2023, instituant une régie de recettes pour la perception des frais de secours sur pistes,

Vu l'arrêté n°2017-340 en date du 06 décembre 2017 nommant Madame Murielle JANNOT régisseur titulaire, et Madame Audrey LE THUAUT mandataire suppléant de la régie de frais de secours sur piste La Plagne Tarentaise

Vu l'avis conforme du régisseur, du mandataire suppléant en date 14/01/2026

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date 14/01/2026

A R R E T E

Article 1 :

Sont nommés MANDATAIRES de la régie de recettes pour l'encaissement des frais de secours sur pistes pour le compte et sous la responsabilité du régisseur avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci et pour la saison 2025/2026 les membres cités dans la liste ci-jointe.

Article 2 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ; Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

Article 3 :

Les opérations des mandataires seront intégrées chaque jour et au plus tard le lendemain de la perception des droits, dans la caisse et la comptabilité du régisseur.

Article 4 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031 A-B-B du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Date de publication:

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

Berger
Levraud

ID : 073-200055499-20260115-ARR2025_592_1-AI

Fait à La Plagne Tarentaise,
Le 15/01/2026

Le maire,
Jean-Luc BOCH



Le Régisseur Titulaire

Murielle JANNOT

Signature précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

“VU POUR ACCEPTATION”

Le mandataire suppléant

Audrey LE THUAUT

Signature précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

“Vu pour acceptation”